

Sage Projet de loi
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
de la **Mayenne**

Réunion de la Commission locale de l'eau



30 avril 2009

Ordre du jour

- Avis sur le SDAGE Loire-Bretagne
- Rapport annuel d'activités
- Guide d'inventaire des zones humides
- Guide de sensibilisation aux économies d'eau
- Avancement des contrats restauration entretien
- Projets 2009

Sage Projet de loi
de la **Mayenne**

30 avril 2009

Avis sur le SDAGE Loire-Bretagne

Point N°1

Sage Projet de loi
de la **Mayenne**

30 avril 2009

La consultation sur le projet de SDAGE

Consultation des assemblées : 4 mois

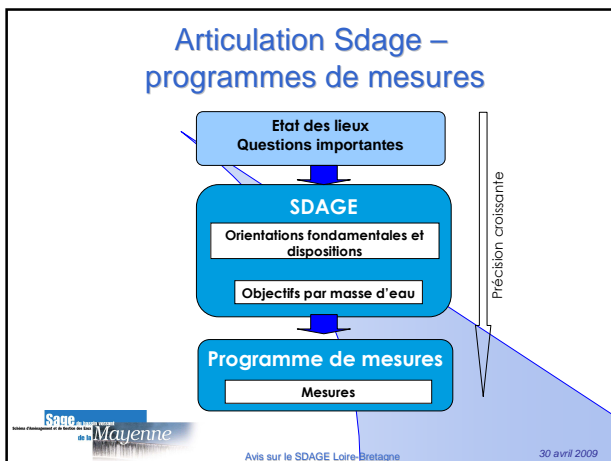
- ▶ Avis pour le 11 mai 2009
- Fait suite à la consultation du public (avril – octobre 2008)
- Adoption du SDAGE par le comité de bassin fin 2009 pour la période 2010-2015

Les documents de la consultation :

- Le projet de SDAGE
- Le projet de programme de mesures
- Le document d'accompagnement
- L'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale
- L'additif au projet de SDAGE

Sage Projet de loi
de la **Mayenne**

Avis sur le SDAGE Loire-Bretagne
30 avril 2009



Le contenu du SDAGE

15 enjeux important – 4 rubriques

- ▶ La qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques
 - 1. Repenser les aménagements de cours d'eau pour restaurer les équilibres
 - 2. Réduire la pollution des eaux par les nitrates
 - 3. Réduire la pollution organique, le phosphore et l'eutrophisation
 - 4. Maîtriser la pollution des eaux par les pesticides
 - 5. Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
 - 6. Protéger la santé en protégeant l'environnement
 - 7. Maîtriser les prélèvements d'eau
 - ▶ Un patrimoine remarquable à préserver
- ▶ Un patrimoine remarquable à préserver
 - 8. Préserver les zones humides et la biodiversité
 - 9. Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs
 - 10. Préserver le littoral
 - 11. Préserver les têtes de bassin
 - ▶ Cruels et inondations
 - 12. Réduire les conséquences des inondations
 - ▶ Gérer collectivement un bien commun
- ▶ Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
 - 13. Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
 - 14. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
 - 15. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Orientations fondamentales et dispositions

Sage Projet de loi
de la **Mayenne**

Avis sur le SDAGE Loire-Bretagne
30 avril 2009

L'avis du bureau de la CLE

- Un travail important mené par le Comité de bassin
- Un SDAGE pas suffisamment ambitieux :
 - ▶ Moins que le SAGE Mayenne,
 - ▶ En retrait par rapport aux attendus du Grenelle de l'environnement,
 - ▶ Pas suffisant pour atteindre le bon état des eaux.
- Un document complexe
 - ▶ Difficile d'approche y compris par les spécialistes
 - ▶ Demande d'un effort pédagogique
- Un positionnement et un rôle des SAGE peu clair
 - ▶ Qui ne doit pas se limiter à la réalisation de quelques actions techniques nécessitant des moyens importants
 - ▶ Donner plus d'importance aux maîtrises d'ouvrages locales

Les observations particulières

Repenser les aménagements de cours d'eau (1)

- 1B : Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau
 - ▶ 1B1 : le règlement du Sage comporte un plan d'actions identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique du cours d'eau.
 - Le SAGE identifie les ouvrages qui doivent être effacés, ceux qui peuvent être arasés ou ouverts partiellement, ceux qui peuvent être aménagés avec des dispositifs de franchissement efficaces, et ceux dont la gestion doit être adaptée ou améliorée (ouverture des vannages...).
 - Le SAGE comprend un objectif chiffré et daté pour la valeur du taux d'étagement du cours d'eau.
- Opérations qui relèvent de la responsabilité des maîtres d'ouvrages de travaux de restauration et entretien quand ils sont présents
- Taux d'étagement à préciser
 - ▶ 1B3 : Lorsque l'atteinte du bon état dépend du bon fonctionnement de la zone de mobilité du cours d'eau, le Sage propose les servitudes d'utilité publique qu'il lui semble nécessaire d'instituer, conformément à l'article L.211-12 du code de l'environnement. En l'absence de Sage, le préfet du département délimite cette zone de mobilité, après avis des collectivités territoriales concernées.
- Art L211-12 « Des servitudes d'utilité publique peuvent être instituées à la demande de l'Etat, des collectivités territoriales ou de leurs groupements sur des terrains riverains d'un cours d'eau ou de la dérivation d'un cours d'eau, ou situés dans leur bassin versant, ou dans une zone estuarienne ».
- Les collectivités locales MO seraient les plus concernées.
- Eventuellement, les SAGE peuvent identifier les masses d'eau sur lesquelles la mise en place de servitudes pourrait permettre d'atteindre le bon état

Repenser les aménagements de cours d'eau (1)

- 1C : Limiter et encadrer la création de nouveaux plans d'eau
 - ▶ 1C-2 La mise en place de nouveaux plans d'eau n'est autorisée qu'en dehors des zones suivantes :
 - les bassins versants classés en zone de répartition pour les eaux superficielles,
 - les bassins versants où il existe des réservoirs biologiques,
 - les secteurs où la densité des plans d'eau est déjà importante, sur la base d'une cartographie élaborée par le préfet, en concertation avec la commission locale de l'eau, si elle existe. La densité importante des plans d'eau sur un secteur est caractérisée par tous critères localement pertinents comme par exemple :
 - 1) la superficie cumulée des plans d'eau est supérieure à 5% de la superficie du bassin versant,
 - 2) le nombre de plans d'eau est supérieur à 3 par km².
 - ▶ 1C-4 Les plans d'eau dangereux pour la sécurité publique et sans usage avéré sont sécurisés et remis aux normes ou supprimés (destruction ou ouverture de digues)
- 1C2 : Rappel de la préconisation 6.7 du SAGE qui demande à ne pas créer de nouveaux plans d'eau en 1^{ère} catégorie piscicole, en amont des points de prélèvement AEP, sur les sous-bassins qui risquent de ne pas atteindre le bon état.
 - ▶ 1 À l'échelle du bassin Loire-Bretagne, pas une forte densité de plans d'eau sur le bassin de la Mayenne (0,6 à 1,3 plans d'eau / km² de plus de 1 000 m² selon les sous-bassins, représentant en cumul 0,5 % de la superficie du bassin)
- 1C4 : Le SAGE envisage la suppression de plans d'eau situés directement sur cours d'eau et qui ont un impact significatif sur les milieux – exemples de JAVRON-LES-CHAPELLES et SAINT-BERTEVIN

Réduire la pollution organique (3)

- 3A – Poursuivre la réduction des rejets directs de phosphore
 - ▶ 3A1 – Niveaux de rejets phosphore des stations d'épuration (2 mg/L entre 2 000 et 10 000 eq.hab et 1 mg/L pour > 10 000 eq.hab).
 - ▶ 3A3 – Favoriser le recours à des techniques rustiques d'épuration pour stations < 2 000 eq.hab
- 3B – Prévenir les apports diffus de phosphore :
 - ▶ Plan d'eau de St Fraimbault ne fait pas partie de la liste des 14 plans d'eau les plus sensibles à l'eutrophisation, utilisés pour l'AEP et particulièrement exposés au stockage du phosphore particulière. (déjà signalé en septembre 2007). Sur ces secteurs, révision de tous les arrêtés préf. au plus tard en 2013.
 - ▶ Sur autres secteurs, règle de l'équilibre de la fertilisation phosphorée pour toute révision de l'arrêté préfectoral – 5 ans pour mise en conformité sous réserve de mesures compensatoires
- 3C – Améliorer les transferts des effluents collectés à la station d'épuration et maîtriser les rejets d'eaux pluviales
 - ▶ Limite en nombre de jours de déversement par temps de pluie, débits spécifiques pour les rejets d'eaux pluviales

- Dispositions précises complétant les dispositions du SAGE

Maîtriser la pollution par les pesticides (4)

- ▶ 4A – Réduire l'utilisation des pesticides à usage agricole
 - 1 seule disposition sur liste pesticides à définir par arrêté préfectoral
- ▶ 4B – Limiter les transferts de pesticides vers les cours d'eau
 - Renvoi à d'autres dispositions
- ▶ 4C – Promouvoir les méthodes sans pesticides dans les villes et sur les infrastructures publiques
 - Pas de dispositions
- ▶ 4D – Développer la formation des professionnels
- ▶ 4E – Favoriser la prise de conscience
- ▶ 4F – Améliorer la connaissance

- Peu précis
- Pas de dispositions
- Nettement en-deçà de ce qui est préconisé par le SAGE

Protéger la santé en protégeant l'environnement (6)

- 6C – Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation des captages
- 6C-1 Sur les captages jugés stratégiques dont la liste figure ci-après, les aires d'alimentation seront délimitées conformément à l'article L211-3 du code de l'environnement et l'article R.114-3 du code rural, après avis notamment de la commission locale de l'eau si le captage est situé dans un périmètre de Sage
- Captages stratégiques / prioritaires du bassin de la Mayenne :
 - L'Emée à Emée
 - La Colmont à Gorron
 - BAC Varenne-Egrenne (Moulin d'Auvilliers, Mangeantière, Tanneries, Douëtée)
 - Pont de Coutere

- Notion stratégique /prioritaire à clarifier
- Pas clair sur les dispositions (6C1)
- L'avis de la CLE serait plus pertinent sur le programme d'actions que sur le périmètre du bassin d'alimentation du captage.



Avis sur le SDAGE Loire-Bretagne

30 avril 2009

Maîtriser les prélèvements d'eau (7)

- 7A - Assurer l'équilibre entre la ressource et les besoins
- 7E – Gérer la crise
 - A l'échelle du bassin, la gestion de la ressource s'appuie sur un ensemble de points nodaux pour lesquels sont définis des débits de référence lorsqu'il s'agit de rivières et des hauteurs de référence lorsqu'il s'agit de nappes. Les Sage pourront opportunément définir des points nodaux complémentaires à l'intérieur de leur périmètre.
 - Valeurs d'objectifs de quantité aux points nodaux : DOE/DSA/DCR

Point	DOE	DSA	DCR
Mayenne à	2,1 m ³ /s	2 m ³ /s	1,5 m ³ /s
St Frambault	(2 m ³ /s)	(1,5 m ³ /s)	
Mayenne à	3,5 m ³ /s	3,5 m ³ /s	2,5 m ³ /s
Chambellay	(3,1 m ³ /s)	(1 m ³ /s)	

- DOE : débit objectif d'étiage (débit moyen mensuel – sort de référence – doit être respecté 8 années sur 10)
- DSA : débit seuil d'alerte (débit moyen journalier – seuil de déclenchement des mesures de restriction)
- DCR : débit de crise (débit moyen journalier en-dessous duquel seuls les besoins de l'AEP et des milieux peuvent être satisfaits)

- 7B – Economiser l'eau
 - 7B-2 Dans les secteurs où la ressource est déficitaire (ZRE, objectifs aux points nodaux régulièrement non satisfaits...), le SAGE comprend un programme d'économie d'eau pour tous les usages.
 - 7B3 L'objectif à attendre avant 2012 pour le rendement primaire des réseaux d'eau potable est au minimum de 75 % en zone rurale et de 85 % en zone urbaine.

- Coherence des débits d'objectifs d'étiage
- Dispositions d'économie d'eau concernant essentiellement les ZRE
- Diminution des objectifs de rendement des réseaux AEP



Avis sur le SDAGE Loire-Bretagne

30 avril 2009

Préserver les zones humides et la biodiversité (8)

- 8A – Préserver les zones humides
 - Les ZH identifiées dans les SAGE sont reprises dans les documents d'urbanisme en leur associant le niveau de protection adéquat
 - 8A1 : Les SCOT et les PLU doivent être compatibles avec les objectifs de protection des zones humides prévus dans les SAGE
 - 8A2 : Les CLE identifient les principes d'action à mettre en œuvre pour assurer la préservation et la gestion de l'ensemble des zones humides visées à l'art L211-1 CE. De même, elles définissent les programmes d'actions prévus par l'article L211-3 CE pour la préservation des zones humides d'intérêt environnemental particulier ZHIPEP (NB : délimitées par l'autorité administrative), ainsi que les servitudes sur les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau ZHSGE conformément à l'article L211-12
- 8D – Améliorer la connaissance
 - 8D1 : Les Sage identifient et délimitent les zones humides situées sur leur territoire. Afin de hiérarchiser l'effort à fournir, la démarche à tenir est la suivante :...enveloppes, identification ZHIPEP et ZHSGE puis inventaires précis sur ces secteurs suivant la méthode IFEN
 - Les Sage existants actualisent leurs inventaires suivant la méthodologie définie ci-dessus avant le 31 décembre 2012.

- Méthodologie peu claire qui peut remettre en cause les travaux déjà menés par les CLE
- Transformation de possibilité offerte au SAGE par la réglementation en obligation pour les ZHIPEP et ZHSGE (art L211-3 et L212-5 CE)



Avis sur le SDAGE Loire-Bretagne

30 avril 2009

Rouvrir les rivières aux poissons migrateurs (9)

- 3 cartes provisoires :
 - Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs
 - Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels une protection complète des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire
 - Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux jouant le rôle de réservoir biologique nécessaire au maintien ou à l'atteinte du bon état écologique
- 9B-3 Sur les cours d'eau relevant du 1^{er} de l'article L.214-17 du code de l'environnement, le Sage évalue les possibilités de franchissement de chaque ouvrage par les différentes espèces de poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée, et élabore un plan d'action pour améliorer la circulation de ces espèces. Ce plan d'actions étudie la réalisation de tout aménagement au regard de la dynamique d'implantation des populations.
- 9C : Assurer une gestion équilibrée de la ressource piscicole
 - 9C1 : Pas d'actions de repeuplement sur les masses d'eau en bon état ou très bon état
 - 9C2 : Les repeuplements se limitent aux contextes piscicoles perturbés sur lesquels il n'existe aucune alternative au soutien artificiel des populations

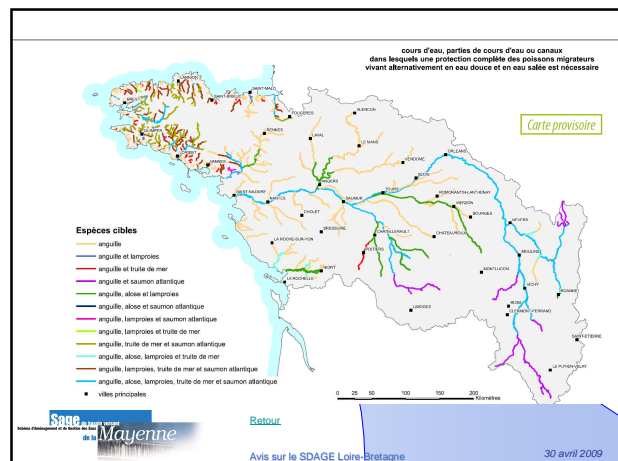
- Importance de disposer des données définitives au plus tôt
- Pour 9B3 (comme pour 1B1) : les maîtres d'ouvrages des travaux sont les mieux placés pour établir le diagnostic des ouvrages et établir le plan d'actions.
- Dispositions 9C intéressantes en faveur de la gestion patrimoniale des cours d'eau – correspond également aux préconisations du SAGE Mayenne



Suite

Avis sur le SDAGE Loire-Bretagne

30 avril 2009



Préserver les têtes de bassin versant (11)

- ▶ Têtes de bassin versant = cours d'eau dont le rang de Strahler est inférieur à 2 et la pente supérieure à 1 %
- ▶ En application du principe de continuité amont-aval, **les Sage** veilleront organiser une solidarité de l'aval vis à vis de l'amont des bassins.
- ▶ 11A-1 **Les Sage** comprennent systématiquement un inventaire des zones têtes de bassin, une analyse de leurs caractéristiques et la définition d'objectifs adaptés de préservation ou de restauration de leur qualité.
- ▶ 11A-2 **Les Sage** veillent à une cohérence des financements publics mis en place pour tenir compte des caractéristiques particulières des têtes de bassin (aides spécifiques, bonifications...).

- Notion nouvelle
- Son application ne concerne que les SAGE

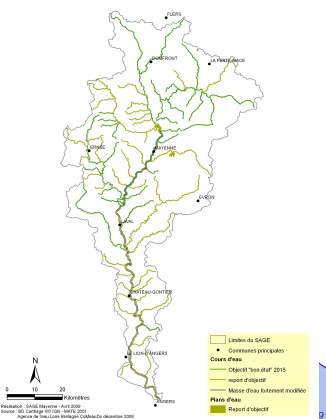
Dispositions transversales (13, 14, 15)

- **13B Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau**
Organismes relativement récents dans le paysage administratif, **les commissions locales de l'eau** peinent à être reconnues par les autorités maîtres d'ouvrage qui possèdent les moyens humains et financiers et qui engagent des actions. C'est pourtant le lieu où peut se concrétiser la cohérence des politiques souhaitée par tous. Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau est un objectif essentiel.
▶ 13B-1 **Les commissions locales de l'eau** sont associées à l'élaboration des contrats de type contrat de bassin versant, contrat restauration entretien, contrat de rivière, contrat de baie... mettant en oeuvre de manière coordonnée des moyens sur un ensemble de masses d'eau avec pour objectif de progresser vers le bon état des eaux
- **13D Renforcer la cohérence des politiques publiques**
▶ Les outils d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales, schémas départementaux de carrière...) ainsi que de gestion foncière (SAFER, établissements publics fonciers régionaux...) sont des relais indispensables des actions de gestion de la ressource en eau. **Les CLE** peuvent être un lieu pertinent pour réaliser ce travail de mutualisation.
- **15B Favoriser la prise de conscience**
▶ 15B-3 **Les Sage**, les contrats de rivières ainsi que les contrats territoriaux comportent un volet pédagogique
- Associer à l'élaboration de contrats et autorité ? Déjà le cas en Mayenne
- Pertinence d'associer la CLE à d'autres documents tels que les SCOT, les schémas départementaux ?
- 13D : sens et objectif à préciser

Les objectifs par masse d'eau

Proposition du bureau :
Objectif « bon état 2015 » pour les masses d'eau de la Jouanne

Objectif d'état global eaux de surface et plans d'eau



Le programme de mesures

- **Mesures clefs** = mesures dont la mise en oeuvre est nécessaire pour atteindre les objectifs de qualité et de quantité et pour réaliser certaines dispositions du SDAGE
- **Mesures spécifiques** : peuvent également répondre à d'autres enjeux que le bon état (ANC, boues, déchets toxiques) ▶ n'apparaissent pas dans le programme de mesures
- Actions de connaissance et de surveillance de la qualité de l'eau

Coût : 3,3 milliards €
Pollutions agricoles : 40 %
Morphologie des cours d'eau : 34 %
Pollution des collectivités et industries : 18 %

BASSIN LOIRE - BRETAGNE		PROGRAMME DE MESURES 2010-2015																																																																																																																																																							
Mayenne - Sarthe - Loir		Mesures - clefs																																																																																																																																																							
secteur Mayenne		secteur Mayenne																																																																																																																																																							
Document provisoire																																																																																																																																																									
<p>PROBLEMATIQUE COLLECTIVITE/INDUSTRIE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Titre</th> <th>Porteur</th> <th>Coût</th> <th>Mois</th> <th>Relevés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>13B-1</td> <td>Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau</td> <td>Collectivités</td> <td>1,4</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>13B-2</td> <td>Renforcer la cohérence des politiques publiques</td> <td>Collectivités</td> <td>0,4</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>13B-3</td> <td>Favoriser la prise de conscience</td> <td>Collectivités</td> <td>1,5</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>15B-3</td> <td>Favoriser la prise de conscience</td> <td>Collectivités</td> <td>0,8</td> <td>C</td> <td>2010-2015</td> </tr> </tbody> </table> <p>PROBLEMATIQUE COURS D'EAU</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Titre</th> <th>Porteur</th> <th>Coût</th> <th>Mois</th> <th>Relevés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>13B-1</td> <td>Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau</td> <td>Collectivités</td> <td>1,4</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>13B-2</td> <td>Renforcer la cohérence des politiques publiques</td> <td>Collectivités</td> <td>0,4</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>13B-3</td> <td>Favoriser la prise de conscience</td> <td>Collectivités</td> <td>1,5</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>15B-3</td> <td>Favoriser la prise de conscience</td> <td>Collectivités</td> <td>0,8</td> <td>C</td> <td>2010-2015</td> </tr> </tbody> </table> <p>PROBLEMATIQUE POLLUTIONS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Titre</th> <th>Porteur</th> <th>Coût</th> <th>Mois</th> <th>Relevés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>13B-1</td> <td>Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau</td> <td>Collectivités</td> <td>1,4</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>13B-2</td> <td>Renforcer la cohérence des politiques publiques</td> <td>Collectivités</td> <td>0,4</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>13B-3</td> <td>Favoriser la prise de conscience</td> <td>Collectivités</td> <td>1,5</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>15B-3</td> <td>Favoriser la prise de conscience</td> <td>Collectivités</td> <td>0,8</td> <td>C</td> <td>2010-2015</td> </tr> </tbody> </table> <p>PROBLEMATIQUE HYDROLOGIE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Titre</th> <th>Porteur</th> <th>Coût</th> <th>Mois</th> <th>Relevés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>13B-1</td> <td>Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau</td> <td>Collectivités</td> <td>1,4</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>13B-2</td> <td>Renforcer la cohérence des politiques publiques</td> <td>Collectivités</td> <td>0,4</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>13B-3</td> <td>Favoriser la prise de conscience</td> <td>Collectivités</td> <td>1,5</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>15B-3</td> <td>Favoriser la prise de conscience</td> <td>Collectivités</td> <td>0,8</td> <td>C</td> <td>2010-2015</td> </tr> </tbody> </table> <p>PROBLEMATIQUE ZONIFICATION</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Code</th> <th>Titre</th> <th>Porteur</th> <th>Coût</th> <th>Mois</th> <th>Relevés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>13B-1</td> <td>Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau</td> <td>Collectivités</td> <td>1,4</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>13B-2</td> <td>Renforcer la cohérence des politiques publiques</td> <td>Collectivités</td> <td>0,4</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>13B-3</td> <td>Favoriser la prise de conscience</td> <td>Collectivités</td> <td>1,5</td> <td>R</td> <td>2010-2015</td> </tr> <tr> <td>15B-3</td> <td>Favoriser la prise de conscience</td> <td>Collectivités</td> <td>0,8</td> <td>C</td> <td>2010-2015</td> </tr> </tbody> </table>				Code	Titre	Porteur	Coût	Mois	Relevés	13B-1	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Collectivités	1,4	R	2010-2015	13B-2	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Collectivités	0,4	R	2010-2015	13B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	1,5	R	2010-2015	15B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	0,8	C	2010-2015	Code	Titre	Porteur	Coût	Mois	Relevés	13B-1	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Collectivités	1,4	R	2010-2015	13B-2	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Collectivités	0,4	R	2010-2015	13B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	1,5	R	2010-2015	15B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	0,8	C	2010-2015	Code	Titre	Porteur	Coût	Mois	Relevés	13B-1	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Collectivités	1,4	R	2010-2015	13B-2	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Collectivités	0,4	R	2010-2015	13B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	1,5	R	2010-2015	15B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	0,8	C	2010-2015	Code	Titre	Porteur	Coût	Mois	Relevés	13B-1	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Collectivités	1,4	R	2010-2015	13B-2	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Collectivités	0,4	R	2010-2015	13B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	1,5	R	2010-2015	15B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	0,8	C	2010-2015	Code	Titre	Porteur	Coût	Mois	Relevés	13B-1	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Collectivités	1,4	R	2010-2015	13B-2	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Collectivités	0,4	R	2010-2015	13B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	1,5	R	2010-2015	15B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	0,8	C	2010-2015
Code	Titre	Porteur	Coût	Mois	Relevés																																																																																																																																																				
13B-1	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Collectivités	1,4	R	2010-2015																																																																																																																																																				
13B-2	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Collectivités	0,4	R	2010-2015																																																																																																																																																				
13B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	1,5	R	2010-2015																																																																																																																																																				
15B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	0,8	C	2010-2015																																																																																																																																																				
Code	Titre	Porteur	Coût	Mois	Relevés																																																																																																																																																				
13B-1	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Collectivités	1,4	R	2010-2015																																																																																																																																																				
13B-2	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Collectivités	0,4	R	2010-2015																																																																																																																																																				
13B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	1,5	R	2010-2015																																																																																																																																																				
15B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	0,8	C	2010-2015																																																																																																																																																				
Code	Titre	Porteur	Coût	Mois	Relevés																																																																																																																																																				
13B-1	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Collectivités	1,4	R	2010-2015																																																																																																																																																				
13B-2	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Collectivités	0,4	R	2010-2015																																																																																																																																																				
13B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	1,5	R	2010-2015																																																																																																																																																				
15B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	0,8	C	2010-2015																																																																																																																																																				
Code	Titre	Porteur	Coût	Mois	Relevés																																																																																																																																																				
13B-1	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Collectivités	1,4	R	2010-2015																																																																																																																																																				
13B-2	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Collectivités	0,4	R	2010-2015																																																																																																																																																				
13B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	1,5	R	2010-2015																																																																																																																																																				
15B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	0,8	C	2010-2015																																																																																																																																																				
Code	Titre	Porteur	Coût	Mois	Relevés																																																																																																																																																				
13B-1	Renforcer l'autorité des commissions locales de l'eau	Collectivités	1,4	R	2010-2015																																																																																																																																																				
13B-2	Renforcer la cohérence des politiques publiques	Collectivités	0,4	R	2010-2015																																																																																																																																																				
13B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	1,5	R	2010-2015																																																																																																																																																				
15B-3	Favoriser la prise de conscience	Collectivités	0,8	C	2010-2015																																																																																																																																																				

Avis sur le SDAGE – programme de mesures

- Proposition du bureau :
Avis globalement défavorable, tout en soulignant les points positifs du document

Rappel de la délibération
Avis de la CLE sur la proposition de délibération

Rapport annuel d'activités

Point N°2

Rapport annuel d'activités 2008

1. Synthèse : les points forts de l'année 2008
2. Le renouvellement de la CLE
3. Les réunions de la CLE
4. Le contrat régional de bassin versant (CRBV)
5. Le guide de sensibilisation aux économies d'eau
6. Le guide d'identification des zones humides
7. La consultation de la CLE
8. La communication
9. Le bilan financier de l'année 2008

Rapport annuel d'activités 2008

1. Le renouvellement de la CLE

- Suite aux élections de mars 2008
- 19 nouveaux représentants

2. Les réunions de la CLE

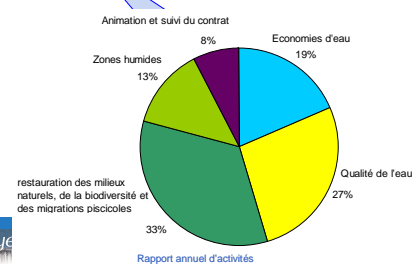
Rappel des réunions, ordre du jour et points de décisions

- 2 réunions de la CLE
- 4 réunions de bureau
 - Cf. tableau en annexe

Rapport annuel d'activités 2008

3. Le contrat régional de bassin versant

- Rappel contexte, préparation, signature
- Montants :
4,3 millions € opérations et 1,3 millions € de financements



Rapport annuel d'activités 2008

5. Le guide de sensibilisation aux économies d'eau

- Guide élaboré entre février et mai 2008
- Consultation pour la réalisation des supports en fin d'année ► absence de proposition

6. Le guide d'identification des zones humides fonctionnelles

- Travail de stage de mars à août
- Préparation du guide

Rapport annuel d'activités 2008

7 - La consultation de la CLE

- **31** dossiers pour avis
 - 6 dossiers d'autorisation loi/eau
 - 4 dossiers PPC
 - 21 dossiers ICPE
 - 11 autorisations élevage
 - 9 autorisations industrie
 - 1 dossier carrière

Les avis :

Favorables : 15

Réservé : 9

Défavorables : 3

Sans avis : 4

Rapport annuel d'activités 2008

■ 95 dossiers pour information

Essentiellement dossiers de déclaration loi/eau

Classement par rubrique dans le rapport annuel :

A noter :

- ▶ 24 déclarations de forages agricoles,
- ▶ 20 dossiers de rejets d'eaux pluviales
- ▶ 14 dossiers relatifs à des travaux en cours d'eau dont 7 avec busage
- ▶ 2 déclarations de drainage
- ▶ 2 créations de plans d'eau

Rapport annuel d'activités 2008

8. La communication

■ Site Internet du SAGE

- ▶ Graphisme
- ▶ Organisation des rubriques
- ▶ Interface de mise à jour

Rapport annuel d'activités 2008

9. Le bilan financier de l'année 2008

Dépenses : **136 578 €**

Essentiellement des dépenses de fonctionnement

Equipe animation du SAGE :

- Véronique : à 80 %
- Astrid : depuis mai 2008
- Monique : ½ temps

Recettes : subventions (80 %) et répartition de la charge entre les départements

Guide d'identification des zones humides fonctionnelles

Point N°3

Guide d'identification des zones humides fonctionnelles

Action 6.3 du SAGE :

« Vérifier et compléter l'inventaire des plans d'eau et des zones humides »

- « La CLE demande aux communes ou à leur groupements de vérifier et compléter les informations concernant les plans d'eau et les zones humides. L'échelle intercommunale paraît adaptée pour réaliser un tel inventaire. Cet inventaire devra être participatif en associant les acteurs du territoire concerné »
- « Les collectivités intégreront les zones humides en vue de leur préservation dans les documents d'urbanisme »
- La structure d'animation et de coordination du SAGE :
 - ▶ Établira le guide d'inventaire
 - ▶ Communiquera les données existantes

Méthode d'élaboration du guide

■ Travail débuté en 2008 par Estelle HUAULT étudiante en master 2

■ Mise en place d'un groupe de travail « zones humides »

- ✓ Services de l'état
- ✓ Chambre d'agriculture
- ✓ Fédération de pêche
- ✓ Collectivités

Rôle du groupe :

- ✓ Suivi et orientation du travail de stage
- ✓ Finalisation du guide
- ✓ Réflexion sur le suivi du guide et sa diffusion

■ Calage de la méthode sur la commune test d'Ambrières les Vallées
PLU en cours d'élaboration

Le cadre réglementaire

■ Article 211-1 du CE (issu loi sur l'eau de 1992)

« terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire; la végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

■ Article R211-108 du CE et arrêté du 24 juin 2008 précise les critères d'identification

- ▶ Sols hydromorphes
- ▶ Végétation hygrophile

■ Projet de SDAGE de 2009

- préservation des zones humides
- améliorer la connaissance

Pour le SAGE

- ▶ Pas un inventaire réglementaire loi sur l'eau
- ▶ Zones humides fonctionnelles à préserver

Le guide méthodologique



Guide à destination des collectivités

La méthode d'identification

Points mis en avant :

- échelle de travail locale
- inventaire intercommunal à privilégier
- implication nécessaire des acteurs locaux avec un inventaire participatif
 - ▶ mise en place d'un groupe de suivi local
 - ▶ information des exploitants et de la population
- travail à partir des prélocalisations déjà existantes suivi d'une reconnaissance de terrain

La méthode d'identification

Mise en place de la démarche

Etape 1 : récupération des différentes prélocalisations

Etape 2 : reconnaissance de terrain

Etape 3 : traitement des données de terrain et cartographie

Etape 4 : intégration dans les documents d'urbanisme

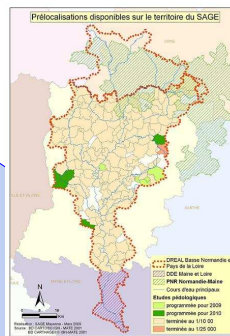
Communication et concertation à mener en parallèle tout au long de la démarche

L'utilisation des données de prélocalisation existantes

■ Prélocalisations existantes

- ▶ carte des niveaux de potentialité de présence de zones humides
- ▶ carte des sols hydromorphes
- ▶ prélocalisation des zones humides des DREAL de Basse Normandie et des Pays de la Loire
- ▶ recensement des zones humides du PNR Normandie Maine,
- ▶ recensement des zones humides du département du Maine et Loire

- inventaires : Natura 2000, ZNIEFF, arrêté de protection biotope



Reconnaissance de terrain

■ 3 phases :

- ▶ Identification
- ▶ Caractérisation
- ▶ Délimitation

IDENTIFICATION

■ Critère d'identification des zones humides fonctionnelles

- ▶ La végétation hygrophile : critère déterminant
- ▶ Les sols hydromorphes : pris en compte lors de la prélocalisation

les zones humides fonctionnelles ne représentent qu'une partie des zones humides identifiées au titre de la police de l'eau

Guide de sensibilisation aux économies d'eau

Point N°4



30 avril 2009

Guide pour la sensibilisation aux économies d'eau sur le bassin versant de la Mayenne


- **Économie d'eau = enjeu 1er du SAGE**
 - ▶ Des équipements publics
 - ▶ Des réseaux AEP
 - ▶ Des prélèvements et consommations agricoles
 - ▶ Des prélèvements et consommations par l'industrie
 - ▶ Des consommations par les particuliers

Action 1.2 du SAGE : Informer, sensibiliser et convaincre les consommateurs sur les économies d'eau
Plan d'action établi au plus tard 1 an après l'approbation du SAGE

Mais aussi ...

1.1 : Mettre en place une politique d'économie au niveau des équipements publics

10.3 : Etablir un programme global de sensibilisation pour la mise en œuvre du SAGE ▶ **Exemplarité des collectivités**



Guide de sensibilisation aux économies d'eau 30 avril 2009


Sensibilisation aux économies d'eau

Travail confié à DORIES + MEDIAVERBE | Groupe de suivi de l'étude – 3 réunions | Février-mai 2008

Contenu du travail :

- Inventaire des outils existants et des actions menées sur d'autres territoires
- Stratégie de sensibilisation
- Identification des publics cible, outils et actions
- Guide
- Préparation de la communication pour un lancement fin juin 2009

- ▶ Exemplarité des collectivités et valorisation des actions menées
- ▶ Identification de la démarche : mascotte + phrase vocation
- ▶ Collectivités
- ▶ Grand public
- ▶ Scolaires
- ▶ Professionnels
- ▶ Professionnels de l'eau et prescripteurs




Guide de sensibilisation aux économies d'eau 30 avril 2009

La stratégie de sensibilisation

- **Usages collectifs :** exemplarité et capacité d'entraînement des collectivités locales
- **Usages domestiques :** plus de la moitié des consommations sur le réseau public
 - ▶ Adhésion nécessaire des professionnels prescripteurs
 - ▶ Cible scolaire
- Effort continu dans le temps
- Travail en réseau et transfert d'expériences

Une communication :

- ☑ Souple et personnalisable
- ☑ Directe
- ☑ Régulière
- ☑ Pédagogique
- ☑ Valorisante
- ☑ Économique et intégrée



Guide de sensibilisation aux économies d'eau 30 avril 2009

La boîte à outils « économies d'eau »

- **La mascotte**
 - ▶ = 1 préalable
- **Les outils grand public**
 - ▶ Brochure
 - ▶ Affiche (ou jeu d'affiche)
 - ▶ Site internet
 - ▶ Articles presse
- **Les outils collectivités**
 - ▶ Guide pratique
 - ▶ Site internet
 - ▶ Réseau de communes pilotes
 - ▶ Réunions d'information/conseil sur les économies d'eau
 - ▶ Contenus rédactionnels pour les magazines institutionnels




Guide de sensibilisation aux économies d'eau 30 avril 2009

La mascotte

Caractéristiques


- ▶ Ludique
- ▶ Personnifiée
- ▶ Reconnaisable

Exemples



Réalisation : mai 2009

- À créer en 1^{er}
- Sera reprise sur tous les supports du SAGE
- Devra signer toutes les actions
- Conçue autour d'une phrase vocation
- Pourra être associée à une « signature locale »



Guide de sensibilisation aux économies d'eau 30 avril 2009

La brochure et l'affiche grand public

- **Caractéristiques**
 - ▶ Textes courts
 - ▶ Pédagogie
 - ▶ Chiffres-clé
 - ▶ Quelques messages essentiels

■ Réalisation : juin 2009

- **Plaquette RV simple**
- 1 affiche générale (déclinaison en affiches spécifiques)
- Édition papier + version informatique personnalisable



Le site Internet

- **Caractéristiques**
 - ▶ Informations pratiques pour collectivités et grand public
 - ▶ Liens vers sites ressources
 - ▶ Retours d'expérience
 - ▶ Boîte à idées

<http://www.sagemayenne.org/economiser-l'eau/>



- **Utilisation du site Internet du SAGE**
- Possibilité de lien direct

■ Réalisation : mai-juin 2009



Le guide pratique pour optimiser la consommation en eau des collectivités

- **Caractéristiques**
 - ▶ Outil pratique
 - ▶ Utilisable par tout type de collectivité
 - ▶ Éléments clés pour la mise en place d'une politique d'économie d'eau
 - ▶ Fiches type par usage
 - ▶ Estimatif des coûts, potentiels de gains, indicateurs de suivi

- Document plus technique
- 20^{aine} de pages maxi

■ Réalisation : juin 2009 (?)



Les contenus rédactionnels

- **Caractéristiques**
 - ▶ Lancement de l'opération
 - ▶ Communication régulière
 - ▶ valorisation de l'exemple et de la proximité

- Contenus pour magazines institutionnels
- Dossiers de presse – relations presse
- Reportages terrain
- Bilan annuel



Le réseau de communes pilote

- **Caractéristiques**
 - ▶ Association des collectivités dont les actions sont les plus abouties ou les plus innovantes
 - ▶ Notion d'exemplarité et de conseil pour les autres communes
 - ▶ Visibilité sur les gains et apports de l'opération

■ Délai : 1^{ère} rencontre du réseau fin 2009

A terme :
Club des acteurs de l'eau investis dans les économies d'eau
Journées ou réunion « informations et conseils sur les économies d'eau »



Echéancier

- Objectif : démarrage de l'opération en début d'été 2009

Mascotte	Mai 2009
Brochure et affiche GP	Juin 2009
Site internet	Mai-juin 2009
Guide collectivités	Juin 2009
Article pour bulletin municipal	2009
Réseau communes pilotes	Fin 2009



Les fiches pratiques

5 fiches

Conseils pratiques pour :

- Les collectivités territoriales
- Sensibiliser le grand public
- Sensibiliser les scolaires
- Sensibiliser les professionnels
- Sensibiliser les professionnels de l'eau et prescripteurs

Contenu :

- ▶ Enjeux
- ▶ Stratégie
- ▶ Message
- ▶ Exemples concrets
- ▶ Actions à conduire
- ▶ Outils
- ▶ Évaluation

1- Les collectivités territoriales

Enjeux :

- volumes économisés

Stratégie et message :

- volumes économisés
- Temps de retour sur investissement

Actions :

- Aménagements et équipements
- Formation des agents
- Suivi des consommations
- Critères d'économie d'eau dans la commande publique
- Sensibilisation des habitants + action pédagogique

Outils :

- Guide pratique
- Site internet
- Réseau de communes pilotes
- Affiches

2- Le grand public

Enjeux et messages :

- Économies d'eau et économies d'énergie
- Préservation des ressources
- Réduction de la facture d'eau

Stratégie :

- S'appuyer sur l'exemplarité de l'acteur public
- Démontrer l'efficacité et la rentabilité

Actions et outils :

- Plaquette grand public
- Affiche
- Site Internet
- Relation presse

Comment économiser l'eau ?

(proposition de messages pour la campagne de sensibilisation)

4 repères (réflexes) :

- ★ Faire la chasse aux fuites
- ★ Choisir des appareils économes
- ★ Adopter des gestes simples
- ★ Utiliser des ressources alternatives (eaux pluviales)

Avancement des contrats restauration entretien

Thierry GENETTAIS
Agence de l'eau Loire-Bretagne

Présentation

Projets et actions en cours pour 2009

Projets et actions en cours pour 2009

■ Suivi et évaluation du SAGE :

- ▶ Tableau de bord du SAGE en cours
- ▶ Évaluation de la mise en œuvre avec le rapport annuel 2009

■ Etude sur les ressources et les besoins en eau pour l'élevage

- ▶ Étude en réponse à la préconisation 2.3 du SAGE (renforcer la connaissance et le suivi des forages privés) et au SDAEP 53
- ▶ Travail d'enquête auprès de tous les exploitants de secteurs test (15 communes, 500 exploitants au total)
- ▶ Comparaison avec les données AEP
- ▶ Dépouillement en cours
- ▶ Analyse et perspectives pour une connaissance globale à l'échelle du BV et du département 53

Projets et actions en cours pour 2009

- Restauration des migrations piscicoles sur l'axe Mayenne
 - ▶ Travaux en préparation par le CG49 pour 2009
 - ▶ Etude de définition du programme d'aménagement des ouvrages engagée mi-2009 pour le CG53
- Suivi du CRBV
- Campagne de sensibilisation aux économies d'eau
- Application du guide zones humides



30 avril 2009